ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º 5566

présenté par M. Germain

à l'amendement n° 4884 (2ème Rect) de M
me Carrey-Conte

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de la portabilité »,

les mots:

« du maintien ».

II.- En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel